

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* —
5 n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge Kimberly
7 Prost
8 Procès — Salle d'audience n° 1
9 Mardi 1^{er} décembre 2020
10 (*L'audience est ouverte à 9 h 31*)
11 M. L'HUISSIER : [09:31:51] Veuillez vous lever.
12 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0557 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s'exprimera en songhaï*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:15] L'audience est ouverte.
18 Bonjour à toutes et à tous.
19 Madame la greffière d'audience, veuillez annoncer l'affaire, s'il vous plaît.
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:27] Merci, Monsieur le Président.
21 La République (*sic*) en République du Mali, dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag*
22 *Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* ; référence de l'affaire : ICC-01/12-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:44] Merci beaucoup.
25 Comme d'habitude, nous allons procéder aux présentations, en commençant avec le
26 Procureur.
27 Madame la Procureur.
28 M^{me} LUPING (interprétation) : [09:32:56] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,

1 Mesdames les juges.

2 L'équipe de l'Accusation est la même que celle d'hier, à l'exception de l'absence de

3 M^{me} Nelly Corbin qui n'est pas avec nous ce matin, mais qui se joindra à nous lors du

4 deuxième volet d'audience.

5 Merci.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:15] Merci beaucoup.

7 C'est le tour de la Défense.

8 Maître Taylor.

9 M^e TAYLOR (interprétation) : [09:33:22] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,

10 Mesdames les juges. Et bonjour à toutes et à tous dans le prétoire.

11 La Défense de M. Al Hassan est représentée par M^{me} Dolly Chahla et par moi-même,

12 Maître Taylor.

13 Et nous voulons exprimer notre dette de reconnaissance à l'égard de la Chambre qui

14 a autorisé M. Al Hassan à participer par vidéo conférence à l'audience d'aujourd'hui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:50] Merci beaucoup, Maître Taylor. Et

16 vous faites bien de le mentionner, l'accusé n'est pas dans la salle d'audience avec nous

17 ce matin.

18 C'est le tour des représentants légaux des victimes.

19 Maître Nsita.

20 M^e NSITA (interprétation) : [09:34:08] Bonjour, Monsieur le juge Président,

21 Honorables Mesdames les juges.

22 La représentation légale des victimes est assurée ce jour par M^{me} Claire Laplace et de

23 moi-même, Maître Fidel Nsita Luvengika.

24 Merci.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:20] Merci beaucoup, Maître Nsita.

26 Ce matin, nous continuons l'audition du 18^e témoin du Procureur. Il s'agit, bien

27 entendu, du témoin P-0557.

28 Je me tourne donc vers le témoin.

1 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?

2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:40] Bonjour. Et je vous entends.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:45] Merci beaucoup.

4 Je vous souhaite, à nouveau, la bienvenue. Je vous remercie pour votre disponibilité
5 aussi.

6 Je voudrais vous rappeler que vous êtes toujours sous serment et que vous devez dire
7 la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

8 Je vous rappelle aussi mes conseils d'ordre pratique en ce qui concerne votre prise de
9 parole.

10 Sans plus attendre, je passe la parole à M^{me} la Procureur pour la suite de son
11 interrogatoire principal.

12 Madame la Procureur.

13 M^{me} LUPING (interprétation) : [09:35:59] Merci, Monsieur le Président.

14 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

15 PAR M^{me} LUPING (interprétation) : [09:36:08]

16 Q. [09:36:09] Et bonjour, Monsieur le témoin.

17 R. [09:36:11] Bonjour.

18 Q. [09:36:16] Monsieur le témoin, une explication à votre intention et à l'intention des
19 interprètes. Je vais, maintenant, citer plusieurs choses que vous avez dites hier
20 pendant votre déposition. Et, ensuite, je vous poserai des questions précises. Donc, je
21 vous demande d'attendre que je vous ai posé une question avant de répondre.

22 R. [09:36:43] D'accord.

23 M^{me} LUPING (interprétation) : [09:37:04] Monsieur le Président, les questions que je
24 vais poser risquent d'identifier le témoin. Donc, avec votre aval, je vous demanderais
25 un passage à huis clos partiel, s'il vous plaît.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:16] Madame la greffière, huis clos partiel,
27 s'il vous plaît.

28 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 37*)

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:37:29] Nous sommes à huis clos partiel,
- 2 Monsieur le Président.
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 *(Passage en audience publique à 11 h 02)*
- 18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:02:09] Nous sommes en audience publique,
- 19 Monsieur le Président.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:02:13] Merci beaucoup.
- 21 Nous allons suspendre l'audience pour une demi-heure et nous reprendrons à 11 h 30.
- 22 L'audience est suspendue.
- 23 M. L'HUISSIER : [11:02:27] Veuillez vous lever.
- 24 *(L'audience est suspendue à 11 h 02)*
- 25 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*
- 26 M. L'HUISSIER : [11:31:33] Veuillez vous lever.
- 27 Veuillez vous asseoir.
- 28 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:31:58] L'audience est reprise.
2 Avant de donner la parole à M^{me} la Procureur, j'aimerais faire une communication
3 pour... pour elle.
4 La Chambre note que la session précédente s'est principalement tenue en huis clos. La
5 Chambre rappelle au Procureur son obligation d'organiser son interrogatoire de
6 manière à ce qu'on puisse rester en audience publique la plupart du temps.
7 La Chambre note également qu'hier, elle a fait droit à la demande du Procureur de
8 disposer de deux heures supplémentaires pour interroger le témoin.
9 La Chambre rappelle au Procureur qu'il lui reste une heure 55 minutes — une
10 heure 55 minutes.
11 La Chambre ne donnera pas une minute de plus — pas une minute de plus —, et
12 attend que le Procureur gère son temps en conséquence. Voilà.
13 Madame la Procureur, poursuivez, s'il vous plaît.
14 M^{me} LUPING (interprétation) : [11:33:42] Merci, Monsieur le Président. Bien compris.
15 Et le Procureur vous remercie pour ce temps supplémentaire.
16 Et je noterai, pour le procès-verbal d'audience, que ma collègue... ma consœur Nelly
17 Corbin est avec nous et elle est avec l'équipe de l'Accusation dans le prétoire.
18 Monsieur le Président, je comprends parfaitement la nécessité d'être autant que
19 possible en audience publique, et je noterai qu'il y a un certain nombre de pièces qui,
20 je le pense, peuvent être montrées en audience publique. Malheureusement, pour les
21 questions qui suivent concernant le témoin et le récit du témoin, les questions qui me
22 restent peuvent permettre d'identifier le témoin. Donc, je demanderais à ce que nous
23 revenions à huis clos partiel pour, d'abord, écouter ces informations qui pourraient
24 permettre d'identifier le témoin, avant de revenir en audience publique.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:34:40] Madame la greffière, huis clos partiel,
26 s'il vous plaît.
27 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 34)*
28 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:34:58] Nous sommes à huis clos partiel,

- 1 Monsieur le Président.
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgée)
2 (Expurgée)
3 (Expurgée)
4 (Expurgée)
5 (Expurgée)
6 (Expurgée)
7 (Expurgée)
8 (Expurgée)
9 (Expurgée)
10 (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 (*Passage en audience publique à 12 h 08*)
14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:08:33] Nous sommes en audience publique,
15 Monsieur le Président.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:08:35] Merci beaucoup.
17 Madame la Procureur.
18 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:08:39] Monsieur le Président, nous aimerions
19 montrer ces photos qui sont confidentielles, avec votre aval, elles ne peuvent pas être
20 vues par le public, mais je peux toutefois poser mes questions en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:08:54] Madame la greffière.
22 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:08:59] Oui, je vous en prie. Et est-ce que vous
23 pourriez nous indiquer si vous voulez avoir la main ou si nous souhaitons que vous
24 le fassiez (*sic*) ?
25 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:09:09] Oui, l'Accusation souhaiterait montrer elle-
26 même ces photos.
27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:09:15] Le document sera affiché sur le canal
28 « *Evidence 2* ».

1 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:09:19] Et le premier document se trouve à la...
2 l'intercalaire 14, MLI-OTP-0046-9035.

3 *(Projection de la photographie)*

4 Q. [12:09:44] Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez ce document ? Et personne
5 d'autre à l'extérieur du prétoire ne doit voir ce document ou n'est en mesure de voir
6 ce document. Mais est-ce que, vous, vous voyez ce document ?

7 R. [12:09:57] Oui, je le vois.

8 Q. [12:10:08] Et de qui s'agit-il ?

9 R. [12:10:19] C'est moi.

10 Q. [12:10:25] Et qu'est-ce que nous voyons ?

11 R. [12:10:31] Je vois les cicatrices que j'avais... j'ai au corps.

12 Q. [12:10:47] Est-ce qu'il s'agit des cicatrices que vous avez décrites auparavant ?

13 R. [12:10:58] Oui, il s'agit de ça.

14 Q. [12:11:06] Alors, je vais montrer un autre... une autre photographie. Intercalaire 15,
15 les quatre derniers chiffres sont les chiffres suivants : 9036.

16 R. [12:11:27] Oui, il s'agit de... du segment de ce que je venais de voir.

17 Q. [12:11:42] Lorsque vous dites que c'est ce que vous venez de voir, est-ce qu'il s'agit
18 des cicatrices que vous avez décrites auparavant ?

19 R. [12:11:56] Il s'agit du même que j'ai... que j'avais vu.

20 Q. [12:12:18] Est-ce qu'il s'agit de vous ?

21 R. [12:12:26] Oui.

22 Q. [12:12:30] Alors, je vais maintenant passer à l'intercalaire 18, il s'agit de la même
23 série, et les quatre derniers numéros ERN sont 9039.

24 *(Projection de la photographie)*

25 Monsieur le témoin, est-ce que vous voyez cette photo devant vous ?

26 R. [12:12:59] Oui, je la vois, il s'agit de moi.

27 Q. [12:13:12] Et que voyons nous sur votre dos ?

28 R. [12:13:35] Oui, il s'agit des blessures, c'est quelques... quelques parties de... des...

1 des cicatrices.

2 Q. [12:13:52] Alors document suivant, intercalaire 20, c'est toujours la même série. Et
3 les quatre derniers chiffres ERN sont 9041.

4 *(Projection de la photographie)*

5 De qui s'agit-il ?

6 R. [12:14:17] C'est moi.

7 Q. [12:14:23] Et que voyons-nous ?

8 R. [12:14:26] Ce sont des blessures et quelques... quelques-unes des cicatrices.

9 Q. [12:14:44] Alors, je passe à l'intercalaire 21, il s'agit toujours de la même série, donc
10 le début de... du numéro MLI est le même, les quatre derniers chiffres sont le 9042.

11 *(Projection de la photographie)*

12 De quoi s'agit-il ?

13 R. [12:15:08] Toujours ce... certains... quelques-unes des cicatrices.

14 Q. [12:15:22] Et est-ce que c'est toujours vous ?

15 R. [12:15:29] Oui.

16 Q. [12:15:33] Intercalaire 22 maintenant. Les quatre derniers chiffres ERN sont 9043.

17 *(Projection de la photographie)*

18 Que voyons-nous ?

19 R. [12:16:17] Oui, c'est moi.

20 Q. [12:16:27] Et que voyons-nous sur le bas de votre dos ?

21 R. [12:16:41] C'est toujours quelques-unes des cicatrices.

22 Q. [12:16:53] Alors, nous allons voir maintenant la dernière photographie qui figure à
23 l'intercalaire 23 et dont les quatre derniers chiffres ERN sont 9044.

24 *(Projection de la photographie)*

25 Que voyons-nous là ?

26 R. [12:17:08] C'est toujours moi, et c'est toujours quelques-unes des cicatrices.

27 Q. [12:17:32] Je vais maintenant vous montrer un document différent. Il s'agit d'une
28 vidéo cette fois-ci, qui pourra être diffusée sans le son et sans interprétation.

1 Intercalaire 57, numéro ERN : MLI-OTP-0018-0242.

2 Donc, nous allons diffuser cela depuis le début et nous allons nous interrompre
3 approximativement après les sept premières secondes.

4 *(Diffusion de la vidéo)*

5 Nous nous sommes interrompus à l'horodatage 00:00:07:08.

6 Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez cet endroit ?

7 R. [12:18:58] Ici, c'est la justice.

8 Q. [12:19:09] Et est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qu'est la justice ?

9 R. [12:19:22] La justice, c'est là où on... on juge les gens.

10 Q. [12:19:43] Et est-ce que c'est là que vous avez été jugé ?

11 R. [12:19:53] Oui, oui, c'est ici qu'on m'a jugé.

12 Q. [12:20:07] Alors, je vais maintenant vous montrer un autre extrait vidéo,
13 intercalaire 76... Ah ! Excusez-moi, excusez-moi. Je vais laisser ma consœur qui a
14 diffusé la vidéo jusqu'à la fin. Donc, intercalaire, ou plutôt extrait suivant, MLI-OTP-
15 0018-0249, intercalaire 76.

16 Nous allons diffuser cela depuis le début. Il n'y a pas de son. Donc, il n'y a pas de son,
17 et donc point n'est besoin d'interpréter.

18 *(Diffusion de la vidéo)*

19 Monsieur le témoin, premièrement, est-ce que vous reconnaissez cet endroit ?

20 R. [12:20:57] Oui, bien sûr. Je connais cet endroit.

21 Q. [12:21:12] Et de quoi s'agit-il ?

22 R. [12:21:15] C'est... c'est... c'est toujours la justice, c'est à l'étage, là où on fait les
23 jugements.

24 Q. [12:21:32] Et ma consœur a diffusé les deux premières secondes et s'est interrompue
25 à 00:00:02:13.

26 Est-ce que vous reconnaissez quelqu'un ou plusieurs personnes sur cette scène ?

27 R. [12:21:55] Celui qui tient le Coran en main, lui, c'est Houka Houka. Et celui qui est
28 à côté de lui, c'est lui qui me traduisait ce qu'il disait en songhaï, qui portait un habit

1 blanc et un turban blanc. Et c'est... c'est l'autre, là, qui était en train de taper, là, sur
2 l'ordinateur. (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 Q. [12:25:59] Monsieur le témoin, alors, vous voyez le reste de la vidéo défiler devant
22 vous.

23 (*Diffusion de la vidéo*)

24 Et je vais vous demander si vous pouvez nous dire si vous reconnaissez quelqu'un
25 d'autre.

26 R. [12:26:22] Oui, je... je les vois, mais je ne... je ne connais pas leurs noms, je ne connais
27 pas aussi leur ethnie. Je les vois comme ça. Mais celui-là qui est en noir, là, c'est lui qui
28 manipulait l'ordinateur.

1 M^{me} LUPING (interprétation) : [12:27:03] Monsieur le Président, je souhaiterais
2 montrer d'autres vidéos, mais je pense que ces vidéos devront être montrées à huis
3 clos partiel.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:27:15] Huis clos partiel, s'il vous plaît
5 Madame la greffière.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 27)*

7 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:27:30] Nous sommes à huis clos partiel.

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 *(Passage en audience publique à 12 h 32)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:32:56] Nous sommes en audience publique,

9 Monsieur le Président.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:33:00] Merci beaucoup, Madame la greffière.

11 Nous allons suspendre notre audience pendant une heure pour la pause déjeuner et
12 nous reprendrons à 13 h 30.

13 L'audience est suspendue.

14 M. L'HUISSIER : [12:33:17] Veuillez vous lever.

15 *(L'audience est suspendue à 12 h 33)*

16 *(L'audience est reprise en public à 13 h 30)*

17 M^{me} L'HUISSIER : [13:30:25] Veuillez vous lever.

18 Veuillez vous asseoir.

19 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:30:35] L'audience est reprise.

21 Madame la Procureur, vous avez la parole pour la suite de votre interrogatoire
22 principal.

23 M^{me} LUPING (interprétation) : [13:31:07] Merci, Monsieur le Président.

24 Je souhaiterais que nous repassions à huis clos partiel pour poursuivre la vision de la
25 vidéo précédente.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [13:31:21] Madame la greffière, huis clos partiel,
27 s'il vous plaît.

28 *(Passage en audience à huis clos partiel à 13 h 31)*

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:31:31] Nous sommes à huis clos partiel,
2 Monsieur le Président.
3 (Expurgée)
4 (Expurgée)
5 (Expurgée)
6 (Expurgée)
7 (Expurgée)
8 (Expurgée)
9 (Expurgée)
10 (Expurgée)
11 (Expurgée)
12 (Expurgée)
13 (Expurgée)
14 (Expurgée)
15 (Expurgée)
16 (Expurgée)
17 (Expurgée)
18 (Expurgée)
19 (Expurgée)
20 (Expurgée)
21 (Expurgée)
22 (Expurgée)
23 (Expurgée)
24 (Expurgée)
25 (Expurgée)
26 (Expurgée)
27 (Expurgée)
28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 *(Passage en audience publique à 14 h 10)*

20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:10:28] Nous sommes en audience publique,

21 Monsieur le Président.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:10:39] Merci beaucoup.

23 Madame la Procureur.

24 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:10:43]

25 Q. [14:10:44] Nous allons vous montrer une série de photos, MLI-OTP-0022-0465, pour
26 commencer.

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:11:18] Madame le Procureur, pouvez-vous
28 indiquer le niveau de confidentialité, je vous prie ?

1 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:11:26] Je pense que cette image peut être montrée
2 au public.

3 *(Projection de la photographie)*

4 Q. [14:11:37] Monsieur le témoin, qui est cette personne, est-ce que vous le
5 reconnaissez ?

6 R. [14:11:46] Oui, je le reconnais, c'est Houka Houka.

7 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:11:54] Je passe à l'image suivante,
8 MLI-OTP-0022-0473. Elle peut également être affichée pour le public.

9 *(Projection d'un photographie)*

10 Q. [14:12:15] Monsieur le témoin, qui est cette personne ?

11 R. [14:12:22] Lui, c'est Sanda.

12 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:12:28] Je vais maintenant vous montrer une autre
13 photo, MLI-OTP-0022-0471.

14 *(Projection de la photographie)*

15 Q. [14:12:40] Monsieur le témoin, qui est cette personne ?

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:13:20] Passons maintenant à une autre photo :
19 MLI-OTP-0022-0480.

20 *(Projection de la photographie)*

21 Q. [14:13:39] Reconnaissez-vous cette personne ?

22 R. [14:13:45] Lui, c'est... c'est Talha, celui dont on m'a dit que le nom est Talha.

23 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:14:04] Je vais maintenant demander à ce qu'on
24 affiche une autre photo — MLI-OTP-0022-0488.

25 *(Projection de la photographie)*

26 Q. [14:14:19] Reconnaissez-vous cette personne ?

27 R. [14:14:31] Lui, c'est Boubacar.

28 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:14:39] Je vais demander à ce qu'on affiche une autre

1 photo — MLI-OTP-0022-0478.

2 (*Projection de la photographie*)

3 Q. [14:14:56] Monsieur le témoin, reconnaissez-vous cette personne ?

4 R. [14:15:12] Oui, cette personne, je l'avais vue une fois là-bas, mais après, je ne l'ai
5 plus revue encore.

6 Q. [14:15:22] Et où avez-vous cette personne ?

7 R. [14:15:26] Oui, je l'avais vue à Tombouctou même.

8 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:15:39] Monsieur le Président, je voudrais que les
9 images suivantes soient affichées en audience à huis clos partiel, car elles
10 permettraient d'identifier le témoin.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:15:50] Madame la greffière.

12 (*Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 16*)

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:16:12] Nous sommes à huis clos partiel,
14 Monsieur le Président.

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (*Passage en audience publique à 14 h 31*)

27 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:31:33] Nous sommes en audience publique,

28 Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:31:37] Merci beaucoup. Madame la
2 Procureur.

3 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:31:41]

4 Q. [14:31:42] Monsieur le témoin, nous sommes en audience publique, ce qui veut dire
5 que les personnes à l'extérieur peuvent vous entendre.

6 Vous avez déposé sur le fait que vous aviez été flagellé. Est-ce que vous pourriez
7 expliquer aux juges l'impact sur votre vie que cette flagellation a eu ?

8 R. [14:32:05] Oui, j'ai... cette flagellation, vraiment, je ne... je n'ai même pas de mots
9 pour la décrire, tellement que ça m'a... ça m'a fait mal. Et je n'ai... c'est une chose que
10 je n'ai jamais vue, je n'ai entendu parler, et c'est moi qui suis la première personne avec
11 qui ça commence. Et, vraiment, c'est... ça m'a... ça m'a touché dans... dans ma
12 personnalité. Et même mes amis, quand je veux être avec eux, très souvent, on me
13 rejette.

14 M^{me} LUPING (interprétation) : [14:34:14] Une question complémentaire, Monsieur le
15 Président, à huis clos partiel, s'il vous plaît, car elle pourrait conduire à son
16 identification.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:34:24] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
18 Madame la greffière.

19 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 34)*

20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:34:31] Nous sommes à huis clos partiel,
21 Monsieur le Président.

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (*Passage en audience publique à 14 h 39*)

21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:39:32] Nous sommes en audience publique,

22 Monsieur le Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:39:44] Merci beaucoup, Madame la greffière.

24 Voilà, nous en avons fini avec l'interrogatoire principal. Et maintenant, je me tourne

25 vers les représentants légaux des victimes.

26 Maître Nsita, la Chambre a reçu vos écritures. Est-ce que vous souhaitez interroger le

27 témoin ?

28 M^e NSITA : [14:40:09] Oui, Monsieur le Président. J'ai juste des questions de précision.

1 Je ne serai pas long. Je pense que deux questions seraient de trop, sauf si cela provoque
2 des sous-questions.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:40:25] Très bien.

4 Mais je ne vois pas d'objection de la part du... du Bureau du Procureur, pas d'objection
5 de la part de la Défense.

6 M^e TAYLOR (interprétation) : [14:40:46] Pour être précis, cela dépendra de la question,
7 comme d'habitude. Merci.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:40:54] D'accord.

9 Maître Nsita, vous avez la parole, s'il vous plaît.

10 M^e NSITA : [14:41:00] Je vous remercie, Monsieur le juge Président, Mesdames les
11 juges.

12 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

13 PAR M^e NSITA : [14:41:06]

14 Q. [14:41:07] Bonjour, Monsieur le témoin.

15 R. [14:41:11] Bonjour.

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:42:17] Madame la greffière.

23 M^{me} LA GREFFIÈRE : [14:42:20] Merci, Monsieur le Président.

24 Je souhaiterais rappeler aux parties et participants d'éteindre leur microphone quand
25 ils ne parlent pas et que le témoin est en train de parler. Merci.

26 M^e NSITA : [14:42:32] Je vous prie de m'en excuser.

27 Q. [14:42:36] Oui, Monsieur le témoin, j'ai juste deux questions à vous poser. Mais je
28 pense que je demanderais que nous passions à huis clos par mesure de précaution.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:42:45] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
2 Madame la greffière.

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 42)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:42:56] Nous sommes à huis clos partiel,
5 Monsieur le Président.

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 *(Passage en audience publique à 14 h 52)*

20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:52:17] Nous sommes en audience publique,

21 Monsieur le Président.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:52:32] Merci beaucoup, Madame la greffière.

23 Voilà.

24 Maître Taylor, normalement, vous devriez commencer votre contre-interrogatoire,

25 parce que vous avez encore huit minutes. Mais je crois comprendre que ce n'est pas

26 votre intention ; c'est bien ça ?

27 M^e TAYLOR (interprétation) : [14:52:54] Merci. Je crois que la Chambre a déjà décidé

28 de cela hier et a déjà précisé cela. Merci.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:53:09] Voilà. Très bien. C'est exactement ça.
2 J'ai une question pour vous, Maître Taylor. Aujourd'hui, votre client a... a participé à
3 son procès par vidéoconférence. Puisque nous allons reprendre le jeudi 3 décembre,
4 je voudrais savoir si le jeudi et le vendredi, ce sera la même méthode, le même procédé
5 par vidéoconférence pour votre client ?

6 M^e TAYLOR (interprétation) : [14:53:50] Merci, Monsieur le Président.

7 Il y a deux problèmes, et je devrais consulter mon client avant de donner une réponse
8 définitive. Étant donné la situation au centre détention, mon client préfère participer
9 à partir de... de l'Unité de détention, pour ne mettre personne en danger. En même
10 temps, du point de vue de la Défense, il est bien entendu beaucoup mieux pour nous
11 de le consulter en personne.

12 Donc, s'il est ici, s'il doit participer par vidéo jeudi et vendredi, est-ce qu'on pourrait
13 avoir des arrangements mis en place de telle sorte que nous puissions lui rendre visite
14 au centre de détention, à la fin de l'audience, et que nous puissions le consulter en
15 personne, parce qu'il nous donnerait ainsi des instructions plus utiles quand nous
16 pouvons le voir en personne, et nous préserverions la question de la santé tout en
17 obtenant les instructions dont nous avons besoin à mi-parcours du contre-
18 interrogatoire. Donc, je crois que dans des circonstances exceptionnelles, des visiteurs
19 sont autorisés à venir plus tard dans la journée. Si cela pourrait être organisé, cela nous
20 aiderait.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:55:18] Bon, donc, pour l'instant, vous vous
22 réservez, vous ne savez pas, et puis la Chambre va se prononcer.

23 Monsieur le témoin, vous m'avez vu discuter avec l'avocate de la Défense au sujet de
24 contre-interrogatoire. Ça signifie que vous devez encore être patient parce qu'il y a un
25 contre-interrogatoire.

26 La Chambre a décidé que le contre-interrogatoire commencera le jeudi, parce que
27 demain il n'y a pas audience, et donc, nous aurons le jeudi et sans doute le vendredi
28 également.

1 En attendant, la Chambre vous remercie d'avoir répondu avec clarté aux questions
2 qui vous ont été posées.

3 Le jeudi matin, vous poursuivrez votre déposition. D'ici là, n'oubliez pas qu'il vous
4 est interdit de parler de votre déposition à qui que ce soit ni à des membres de votre
5 famille ni à des amis, au cas où vous seriez en contact avec eux aujourd'hui et demain.
6 Vous avez bien compris ?

7 LE TÉMOIN (interprétation) : [14:57:58] Oui. J'ai bien compris.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:58:01] Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

9 Je remercie — parce que nous allons terminer —... je remercie toutes les parties et tous
10 les participants.

11 Je remercie également les sténographes et les interprètes. Ma gratitude va aussi à nos
12 officiers de sécurité, et bien entendu, à notre public.

13 À toutes et à tous, je souhaite une bonne soirée, et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous
14 reprendrons l'audience le jeudi à 9 h 30.

15 Nous allons lever l'audience.

16 L'audience est levée.

17 M^{me} L'HUISSIER : [14:58:49] Veuillez vous lever.

18 (*L'audience est levée à 14 h 58*)